

qui s'élevaient à presque 160 000 tonnes, dont 84 000 tonnes de morues du Nord. Au printemps de 1989, la CE a réduit son contingent unilatéral établi pour les morues du Nord, qui a été ramené de 84 000 à 58 400 tonnes, chiffre qui dépasse considérablement ses prises.

Dans le discours d'ouverture qu'il a prononcé à la réunion de l'OPAN qui a eu lieu à Bruxelles en septembre 1989, M. Manuel Marin, Commissaire aux pêches de la CE, a indiqué que la Commission se laisserait guider par des considérations relatives à la conservation et à la gestion responsable des ressources. Il n'a pas eu recours à la rhétorique de confrontation des années précédentes. En outre, la CE a fait abstention lors de la plupart des votes concernant les contingents, plutôt que de voter contre eux comme elle le faisait depuis 1986. Restait à voir si la CE accepterait la décision de l'OPAN ou fixerait à nouveau ses propres contingents pour 1990.

En octobre 1989, j'ai annoncé ici, à St. John's, que le Premier ministre avait nommé Alan Beesley au poste d'ambassadeur pour la conservation des ressources marines et qu'il lui avait confié le mandat de mobiliser les ressources du gouvernement du Canada afin de mettre fin à la surpêche au-delà de la zone des 200 milles, mandat qu'il a rempli avec beaucoup de compétence. Au même moment, le Canada annonçait la mise en oeuvre de trois initiatives dans le même sens, en s'appuyant sur son rôle au sein de l'OPAN et sur les politiques adoptées contre la surpêche à la Conférence des premiers ministres de novembre 1987.

Il s'agissait des trois initiatives suivantes: tout d'abord, une démarche diplomatique visant à engager un dialogue sur la question avec la Commission européenne et les États membres de la CE ; deuxièmement, un programme d'information du public visant à faire prendre conscience aux publics européens des conséquences économiques et écologiques de la surpêche; troisièmement, une initiative au niveau du droit international, visant à mettre réellement à exécution les dispositions de la Convention sur le droit de la mer portant sur la pêche pratiquée au-delà de la zone des 200 milles. En proposant ces initiatives, le gouvernement reconnaissait qu'il n'est pas facile de mettre fin à la surpêche pratiquée par les flottilles étrangères à l'extérieur de la zone des 200 milles, et qu'il n'existe pas de solution que le Canada pourrait simplement imposer à la communauté internationale.

Le ministre des Pêches et Océans, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons fait valoir avec insistance la position du Canada auprès de membres de la Commission européenne et de ministres des États membres de la CE. Et le Premier ministre a fait de même, en soulevant la question de la surpêche avec des dirigeants européens tels que M. Jacques Delors, Président de la CE, le Président Gonzalez d'Espagne, le Président français, M. François Mitterrand, le Chancelier Kohl,